



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rénovation urbaine

Question écrite n° 70442

Texte de la question

M. Jean Grenet interroge M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur l'état d'avancement du PNRU depuis sa mise en oeuvre. Il lui demande de bien vouloir faire un bilan d'étape de ce plan depuis son lancement.

Texte de la réponse

Lancé en 2004, le programme national de rénovation urbaine (PNRU) est aujourd'hui entré largement dans sa phase de mise en oeuvre. Au 1er juin 2010, 390 projets de rénovation urbaine ont été examinés par les partenaires de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) au sein de son comité d'engagement, dont 370 ont d'ores et déjà fait l'objet d'une convention pluriannuelle signée. Ce sont 485 quartiers qui sont ainsi déjà concernés par la rénovation urbaine et 3,3 millions d'habitants dont le cadre de vie est en cours de transformation. S'agissant des logements locatifs sociaux, 135 291 démolitions, 128 075 reconstructions, 314 294 réhabilitations et 331 808 résidentialisations ont été validées. Au 31 décembre 2009, le montant des engagements cumulés de l'ANRU a atteint 5 961 MEUR, soit 52,6 % du programme affecté, dont plus de 2 MdEUR sur la seule année 2009. Le programme national est donc à mi-parcours sur le plan de ses engagements financiers et sa phase de contractualisation est pratiquement achevée. La montée en régime du PNRU, observée en 2009, devrait se poursuivre en 2010 et en 2011. Les premiers effets sont visibles dans les quartiers traités, et les premières conventions arrivent à échéance (soixante environ en 2010). Le nouveau défi de l'ANRU, outre la poursuite du programme à un rythme soutenu, sera donc l'évaluation de son action en faveur des quartiers, et l'accompagnement de ceux-ci vers un nécessaire retour au droit commun.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70442

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1021

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9760